

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Secrétariat Général
BG/HB/MM "CR 14 décembre 2015"

L'An Deux Mil Quinze, le quatorze décembre,
le Conseil Municipal de Courbevoie dûment convoqué le 8 décembre 2015,
s'est assemblé à vingt heures, dans la salle du Conseil,
sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire, Député des Hauts-de-Seine.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, DECIDE DE DESIGNER à main levée le secrétaire de séance, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales et **ELIT** en cette qualité M. Stéphane FICHANT.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 53, dont 53 en exercice et 42 présents à l'ouverture de cette séance :

	Présent	Procuration à
M. Jacques KOSSOWSKI	X	
Mme Marie-Pierre LIMOGES	X	
M. Eric CESARI	X	
M. Daniel COURTES	X	
Mme Nicole PERNOT	X	
M. Patrick GIMONET	X	
Mme Christiane RADENAC	X	
M. Jean SPIRI	X	
Mme Aurélie TAQUILLAIN	X	
M. Bernard ACCART	X	
Mme Charazed DJEBBARI	X	
M. Yves JEAN	à partir du dossier n° 2	
Mme Sandrine LOCQUENEUX	X	
M. Serge DESEMAISON	X	
Mme Laetitia DEVILLARS	X	

	Présent	Procuration à
Mme Nathalie RENAULT	X	
Mme Marion JACOB-CHAILLET		Mme Marie-Pierre LIMOGES
M. Hervé DE COMPIEGNE	X	
M. Michel GEORGET	X	
Mme Catherine MORELLE	X	
M. Arthur SAINT-GABRIEL	à partir du dossier n° 2	
M. Guy RAYER	X	
Mme Christine FRANCOZ	X	
Mme Martine BORAGNO	X	
Mme Solange ROSSIGNOL	à partir du dossier n° 2	M. Stéphane FICHANT jusqu'au dossier n° 1
M. Jean-Michel HU YANG	X	
M. Hervé CHATELAIN	X	
M. Stéphane FICHANT	X	
Mme Catherine ECRAN	X	
Mme Maria GARCIA	X	
M. José DO NASCIMENTO	X	
Mme Blandine POULIQUEN	X	
Mme Bouthaina SEBBATA		M. Daniel COURTES
M. François LATTOUF	X	
Mme Sybille D'ALIGNY	X	
M. Reynald MONGIN		M. Patrick GIMONET
Mme Stéphanie SOARES	X	
Mme Caroline CORNU		M. Jean SPIRI
M. Khalid AIT OMAR		Mme Catherine ECRAN
M. Pierre LAROCHE		M. Guy RAYER
Mme Diane ZEITOUN	X	
M. Jean-André LASSERRE	X	
Mme Corinne LEROY-BUREL		M. Jean-Philippe ELIE
M. Jean-Philippe ELIE	X	
M. Karim LARNAOUT		M. Jean-André LASSERRE
Mme Cécile BOUCHERIE	X	
M. Alban THOMAS	X	
M. Richard CROCHE	X	
Mme Floriane DENIAU	X	
Mme Dominique GUILLOUARD	X	
M. Arash DERAMBARSH	X	

	Présent	Procuration à
Mme Ghislaine GUESSOUS	X	
M. Marcel POUJADE	X	

Soit :

Conseillers municipaux présents :	42
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	09
Conseillers municipaux absents, non représentés :	02

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2015 qui a été transmis par courriel le 23 novembre 2015 mais **PREND ACTE** de l'abstention des élus du groupe Tous Pour Courbevoie concernant la délibération relative à la convention de partenariat Prix Attractive Innovation.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la modification n° 4 du plan local d'urbanisme.

Délibération adoptée par 46 pour, 7 abstentions

PRESCRIT la révision du plan local d'urbanisme et du règlement local de publicité.

APPROUVE les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

DECIDE qu'en application des dispositions de l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme, il pourra être décidé de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits destinés au financement des dépenses afférentes.

SOLLICITE de l'Etat une dotation financière en application des dispositions de l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE le retrait de la délégation du droit de préemption et du droit de priorité consentie à l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) sur l'îlot Europe-Moulin des Bruyères.

DELEGUE sur ce même îlot ces mêmes droits à Monsieur le Maire.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE, dans le cadre du prolongement de la ligne EOLE, la convention-cadre, la convention d'offre de concours de SNCF Réseau, la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec SNCF Réseau et la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté d'Agglomération Seine-Défense.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions et ses éventuels avenants et les pièces s'y rapportant, et à les exécuter.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE, dans le cadre de la constitution des Territoires au sein de la Métropole du Grand Paris, le nom de l'établissement public territorial dit "T4" : Paris Ouest La Défense.

Délibération adoptée par 53 pour

DECIDE, dans le cadre du projet Cœur de Ville, d'acquérir, soit à l'amiable soit par voie d'expropriation, le lot de copropriété n° 1154 de la copropriété de l'immeuble Le Zodiaque, située rue Baudin, cadastré section AI 12 et 70 appartenant à la SAS EFR France.

SOLLICITE de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, en l'absence d'accords amiables, l'ouverture d'une enquête conjointe de déclaration d'utilité publique et parcellaire.

SOLLICITE de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains au profit de la Ville de Courbevoie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette acquisition et à payer tous frais, provisions et honoraires y afférents.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE le principe de la contractualisation des financements départementaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de développement Département – Ville pour la période 2016-2018 pour un montant de 4 500 000 € en investissement pour la reconstruction du marché Charras, le réaménagement de la place de la gare de Courbevoie, le réaménagement des places de la Gare et Sarrail à la gare de Bécon, ainsi que l'extension de l'école Molière, et pour un montant de 4 025 346 € en fonctionnement, versés par tranches annuelles de 1 341 782 €, soit un montant total du contrat de 8 525 346 €.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE l'avenant de prolongation de la convention de financement du 12 avril 2012 entre la Ville et les Amis de l'Orgue Cavaillé-Coll de Saint-Maurice de Bécon pour la réalisation des travaux de restauration complète du grand orgue portant le terme de la convention au 30 avril 2016 et les délais de demande de versement au 31 mars 2016.

AUTORISE Monsieur GIMONET à signer l'avenant à la convention et à l'exécuter.

Délibération adoptée par 53 pour

PREND ACTE de la communication des rapports 2014 sur les conditions d'exécution des services publics suivants :

- la distribution d'énergies calorifique et frigorifique,
- le stationnement payant sur voirie et en ouvrage,
- l'enlèvement des véhicules automobiles
- la gestion des structures d'accueil petite enfance "Les Galopins", "Le Petit Prince", "Armand Silvestre" et "Les Bout'Chous".

Pas de vote

PREND ACTE de la communication du rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Pas de vote

PREND ACTE de la communication des rapports 2014 retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) et du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) accompagné de leur compte administratif.

Pas de vote

APPROUVE l'avenant à la convention financière entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Seine-Défense, de prise en charge provisoire des dépenses relevant des compétences éclairage public et signalisation tricolore et lumineuse, et de collecte des déchets des ménages et déchets assimilés transférées à la communauté d'agglomération au 1er janvier 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et à l'exécuter.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE le montant révisé de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Seine-Défense s'élevant à 82 965 123 €.

Délibération adoptée par 53 pour

DECIDE d'admettre en non-valeur, les produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, pour une somme globale de :

- a) 11 869,70 € sur le budget principal ville (cf. annexe n° 1)
 - b) 4 502,71 € sur le budget annexe cantine (cf. annexe n° 2)
- dont la décomposition figure dans les tableaux annexés.

Délibérations adoptées par 53 pour

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 10 millions d'euros (10 000 000 €) auprès de La Banque Postale.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec La Banque Postale.
- Monsieur GIMONET à signer tous documents relatifs aux tirages et remboursements de ladite ligne de trésorerie sur l'année 2016.

Délibération adoptée par 53 pour

VOTE les décisions modificatives :

- a) n° 5 du budget principal Ville (*cf. annexe n° 3*)
- b) n° 2 du budget annexe cantine (*cf. annexe n° 4*)

Délibérations adoptées par 53 pour

a) VOTE

1°) le budget primitif de l'exercice 2016, par chapitre, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 257 110 762,04 €, se présentant de la façon suivante :

Exploitation	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	195 655 613,00 €	210 291 201,00 €
Opérations d'ordre	14 647 912,52 €	12 324,52 €
Total	210 303 525,52 €	210 303 525,52 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	46 694 912,00 €	32 059 324,00 €
Opérations d'ordre	112 324,52 €	14 747 912,52 €
Total	46 807 236,52 €	46 807 236,52 €

Total Général	257 110 762,04 €	257 110 762,04 €
----------------------	-------------------------	-------------------------

2°) l'ajustement des autorisations de programme, la création d'une nouvelle autorisation de programme, conformément ci-dessous :

- Création et ajustement des autorisations de programme :

Opération	Montant total opération au 31/12/2015	Variation AP 2016	Total AP
Travaux réaménagement des espaces publics TX/URBAIN/ 2012/1	12 360 000,00	6 012 000,00	18 372 000,00
Extension école Molière TX/ECOLE/ 2016/1		2 300 000,00	2 300 000,00
TOTAL	12 360 000,00	8 312 000,00	20 672 000,00

Vote du Budget :

Délibération adoptée par 44 pour, 7 contre, 2 abstentions

Vote des autorisations de programmes :

Délibération adoptée par 53 pour

b) VOTE :

- 40 000 € de dotations aux provisions pour litiges,
- 10 000 € de dotations aux provisions pour créances irrécouvrables,
- 8 000 € de reprise de provision pour litiges,
- 2 000 € de reprise de provision pour créances irrécouvrables.

Délibération adoptée par 53 pour

- c) **VOTE** le montant des acomptes sur subventions selon la liste jointe en annexe au budget primitif 2016 Ville (cf. annexe n° 5).

APPROUVE les documents-types de convention de partenariat, d'avenant à ces conventions et d'avenant au contrat de partenariat à passer avec les associations qui bénéficient de subventions attribuées par la Ville pour l'année 2016, d'un montant supérieur à 23 000 € pour les associations sportives.

AUTORISE Monsieur GIMONET, Adjoint au Maire délégué aux finances, à signer tous ces documents pour l'année 2016 au fur et à mesure des attributions de subventions.

Délibération adoptée par 53 pour

Etant précisé que ne participent pas aux votes respectivement pour les associations suivantes :

- *Centre Culturel : Monsieur le Maire – Madame DEVILLARS – Monsieur JEAN – Madame ECRAN – Madame SOARES*
- *Courbevoie Sports Football : Monsieur DERAMBARSH*
- *Courbevoie Sports Karaté : Monsieur FICHANT*
- *OGEC Sainte Geneviève : Monsieur GIMONET*

- a) **VOTE** par chapitre le budget annexe cantine pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme 7 549 021,42 € de la façon suivante :

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 856 607,00 €	6 952 584,00 €
Opérations d'ordre	333 727,21 €	237 750,21 €
Total section	7 190 334,21 €	7 190 334,21 €

Investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	120 937,00 €	24 960,00 €
Opérations d'ordre	237 750,21 €	333 727,21 €
Total section	358 687,21 €	358 687,21 €

TOTAL GENERAL	7 549 021,42 €	7 549 021,42 €
----------------------	-----------------------	-----------------------

VOTE la subvention de fonctionnement de 3 231 641 € à verser par la Ville au budget annexe Cantine.

Délibération adoptée par 53 pour

- b) **VOTE** une dotation de 6 029 € de provisions sur créances pour risque à recouvrer sur compte de tiers.

Délibération adoptée par 53 pour

PREND ACTE du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Seine-Défense élaboré pour la période 2016-2021, et **N'EMET** aucune réserve.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la création du Conseil consultatif de la jeunesse.

PRECISE que la commission des affaires scolaires et de la jeunesse sera associée aux travaux de ce conseil consultatif de la jeunesse.

Délibération adoptée par 53 pour

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et mettre en œuvre la demande d'autorisation au titre des codes de l'urbanisme et de la construction et de l'habitation susvisés pour l'opération relative à l'extension de l'école maternelle Molière.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville et l'Association "Lire et faire lire" intervenant dans les écoles de Courbevoie.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et l'exécuter.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télélevé en hauteur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des conventions particulières.

Délibération adoptée par 53 pour

FIXE les tarifs pour les services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

LIBELLE	TARIF 2016
occupation des espaces publics pour les étalages et terrasses découvertes de 1 ^{ère} catégorie (par M2/an)	45,50 €
Occupation des espaces publics pour les étalages et terrasses découvertes de 2 ^{ème} catégorie (prix au M2/an)	35,50 €
Occupation des espaces publics pour les terrasses couvertes (prix au M2/an)	99,00 €
Occupation temporaire du domaine public pour des manifestations commerciales (prix au mètre linéaire de vente par jour et limitée à 10 jours par an)	3,00 €
Occupation temporaire du domaine public pour des manifestations non commerciales (au M2 et pour une durée de 5h consécutives)	5,00 €
Mise à disposition de stand à l'occasion de fêtes organisées par la ville (par stand de 1 mètre et par jour)	17,00 €
Droit de place pour un kiosque (par M2 et par an)	30,50 €
Taxe forfaitaire d'installation pour un forain redevable d'un droit de place (par emplacement et par installation)	56,00 €
Droit de place concernant une installation foraine non sédentaire pour une occupation inférieure à 3 mois dans l'année (par M2 et par jour)	1,30 €
Redevance pour l'installation d'un manège ou d'une structure de jeux payante supérieure à 3 mois (par M2 et par an)	62,00 €
Redevance pour l'exposition de véhicule sur le domaine public (par véhicule et par jour)	60,00 €
Redevance pour la pose d'une benne (par benne et par jour, avec un maximum de 10 M2 d'occupation par benne)	20,00 €
Redevance pour la pose d'une palissade (par M2 et par semaine)	6,20 €
Redevance pour la pose d'un échafaudage sur pieds (par M2 d'occupation au sol et par semaine)	3,00 €
Redevance pour la pose d'une baraque de chantier ou équipement annexe de chantier (par M2 de surface utile ou surface « plancher » et par semaine)	6,20 €
Redevance pour occupation du domaine public concernant les équipements de grande hauteur (hors grue) ou tout autre équipement présentant un volume fermé et ayant un impact visuel (par m3 et par mois)	6,50 €
Redevance pour occupation du domaine public en surplomb (par M2 et par semaine)	2,20 €
Occupation du domaine public par un point de vente de style bulle de vente (par M2 et par mois, hors kiosque)	53,00 €
Redevance pour la pose d'un appareil de levage de moins de 40 tonnes (par ½ journée)	136,00 €
Redevance pour la pose d'un appareil de levage de plus de 40 tonnes (par ½ journée)	275,00 €
Redevance pour encombrement du domaine public lié à du stockage (par M2 et par jour)	3,00 €
Redevance concernant les périmètres de sécurité créés notamment dans le cadre d'un arrêté de péril (par M2 et par semaine)	3,00 €
Redevance pour l'installation d'un passage piéton couvert (par M2 et par semaine)	2,00 €
Redevance pour la période non couverte par une autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre d'une prorogation en dehors des délais. (majoration en pourcentage par rapport au tarif en vigueur)	Majoration de 100% du tarif
Prêt d'1 urne par jour	21,50 €
Prêt d'1 isoloir avec rideaux par jour	21,50 €
Prêt d'1 table de stand rectangulaire par jour	14,50 €
Prêt d'1 chaise pliante métallique par jour	4,50 €
Prêt pour les associations courbevoisiennes et les établissements publics communaux	gratuit
Prêt dans le cadre de manifestations parrainées par la Ville	gratuit
Redevance pour les distributeurs de boissons et de confiseries (par appareil et par an)	152,00 €

PRECISE que :

- pour les fixés aux mètres carrés ou aux mètres cubes, la facturation minimum sera de 1 M² ou 1 M³,
- toute unité commencée (semaine, mois, an) sera due dans son intégralité,
- les tarifs concernant une occupation du domaine public liée à des chantiers réalisés pour l'ensemble des collectivités territoriales (conseils départemental et régional, commune), pour les établissements publics (O.P.H., DEFACTO et EPADESA), ainsi que pour l'Etat seront gratuits, et ce afin de ne pas augmenter les charges des services publics,
- certains tarifs peuvent être cumulatifs,
- la délibération n°11 du 12 octobre 2009 reste en vigueur pour l'ensemble des tarifs non soumis à modification par la présente délibération.

Délibération adoptée par 53 pour

Tarif : occupation temporaire du domaine public pour des manifestations commerciales (prix au mètre linéaire de vente par jour et limitée à 10 jours par an)

Délibération adoptée par 46 pour, 7 contre

APPROUVE la publication par le musée Roybet Fould du catalogue d'exposition "*Jeux de mains, jeux de vilains. La main chaude, histoire d'un jeu populaire à travers les âges*".

APPROUVE le prix de vente fixé à 8,00 € TTC pour les particuliers et à 6,00 € TTC pour les structures commerciales.

AUTORISE :

- la mise en régie de 200 catalogues au musée Roybet Fould.
- le retrait du stock de vente des 134 catalogues "Du réalisme à l'impressionnisme" au prix de 5,34 € (cinq euros trente-quatre centimes) qui seront conservés hors régie pour les échanges ou les dons.
- les modifications tarifaires suivantes :
 - *Du réalisme à l'impressionnisme* de 7.62 € à 5,00 €
 - *Fil à fibre* de 15,24 € à 5,00 €
 - *Napoléon – Le Retour des Cendres* de 9.15 € à 10,00 €
 - *Guide du musée* de 2,29 € à 2,00 €
 - *Poupées Tibétaines* de 1,52 € à 1,50 €.
- Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la convention de gestion entre la Ville et VAL Courbevoie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Délibération adoptée par 53 pour

DECIDE, sur proposition de Monsieur Le Maire, de désigner Madame Karine MARTIN directrice de l'établissement VAL Courbevoie à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une période de 1 an, la Présidente de VAL Courbevoie devant procéder à sa nomination.

Délibération adoptée par 46 pour, 7 abstentions

ADOpte au titre de l'année 2016 le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (cf. annexe n° 6) :

Ouverture de 17 postes par la voie de la sélection professionnelle répartis de la manière suivante :

Grades	Total postes ouverts pour 2016
Attaché	2
Rédacteur	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Assistant de conservation	3
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	6
Educateur des APS	1
TOTAL	17

Délibération adoptée par 53 pour

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel de la Ville (cf. annexe n° 7) comme suit :

Désignation des emplois	Nouvelle situation	Différence
<u>Filière administrative</u>		
Attaché	43	+ 5
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	9	+ 2
<u>Filière technique</u>		
Ingénieur	9	+ 1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	57	+ 5
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	839	+ 19
<u>Filière sociale</u>		
Assistant socio-éducatif	5	+ 1
Éducateur principal de jeunes enfants	13	+ 1
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	1	+ 1
<u>Filière médico-sociale</u>		
Infirmière de classe normale	1	+ 1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	26	+ 8
<u>Filière sportive</u>		
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	10	+ 1
<u>Filière culturelle</u>		
En raison d'une redistribution du volume d'activité des professeurs du conservatoire, leur quotité de travail est modifiée conformément à l'annexe à la présente délibération du 14 décembre 2015.		
<u>Filière animation</u>		
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	+ 2
<u>Filière police municipale</u>		
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	2	+ 1
Brigadier-chef principal	18	+ 3
SOLDE		+ 51

Délibération adoptée par 53 pour

CREE 4 postes d'agent de sécurisation des points école, lesquels accompliront désormais 1 vacation d'une heure et une vacation d'une demi-heure en plus le mercredi matin, et ce, hors périodes de vacances scolaires.

Ces agents compteront donc désormais un total de 13h30 par semaine.

Ces agents seront rémunérés au regard des heures effectuées, selon le taux horaire fixé par référence à l'indice minimum de rémunération de la fonction publique correspondant à l'indice brut 244, lequel subira les revalorisations gouvernementales de traitement.

Délibération adoptée par 53 pour

ABROGE la délibération n° 33 en date du 29 juin 2015, relative à la réforme des logements de fonction, à compter du 1^{er} janvier 2016.

APPROUVE les nouvelles conditions de mise à disposition de ces logements, applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 (cf. annexe n° 8).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE les cas de recours aux astreintes pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires, quelle que soit la filière à laquelle ils appartiennent, bénéficiant d'un logement de fonction dans le cadre d'une convention d'occupation précaire avec astreintes, dans les situations suivantes :

- impératifs de sécurité publique (police municipale),
- continuité du fonctionnement des établissements de petite enfance.

PREND ACTE que, dès lors que les agents municipaux qui effectuent ces astreintes bénéficient d'un logement de fonction dans le cadre d'une convention d'occupation précaire avec astreintes, ils ne peuvent percevoir l'indemnité correspondante.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE le protocole d'accord concernant la résolution de la concession d'aménagement ZAC Danton et Fauvelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et l'exécuter.

DECIDE d'acquérir le bien de retour constitué du lot 20 de l'EDDV rampe pompier, situé sous le pôle universitaire, tréfonds sous volume 14 sur une base de 212 m² environ, cette cession ayant lieu à titre gratuit et les frais d'acte étant à la charge de la SEMCODAN.

Délibération adoptée par 53 pour

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2014 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Pas de vote

PREND ACTE du compte-rendu par Monsieur le Maire des décisions prises en vertu de la délégation accordée sur la base de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, dont chaque membre du conseil a reçu la liste avec la convocation à la présente réunion.

Liste des décisions prises selon l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

DATE	OBJET
12/11/2015	Création d'une régie de recettes temporaire pour les produits relatifs aux opérations de mise en fourrière de véhicules
du 13/11/2015 au 27/11/2015	Renouvellements et achats de concessions dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec
19/11/2015	Suppression de la régie comptable de recettes pour la mise en place d'ateliers « mémoire » pour les seniors Courbevoisiens
19/11/2015	Suppression de la régie comptable de recettes pour les restaurants vermeils
19/11/2015	Suppression de la régie comptable de recettes pour les voyages, sorties ou animations organisés pour les loisirs des aînés
19/11/2015	Suppression de la régie d'avance pour les menues dépenses et remboursements des voyages, sorties ou animations organisés pour les loisirs des aînés
19/11/2015	Suppression de la régie d'avances pour l'organisation des festivités destinées aux aînés
24/11/2015	Contentieux Madame Florianne DENIAU c/ ville de Courbevoie
24/11/2015	Contentieux Madame Anna BALCEROWIAK c/ ville de Courbevoie

LISTE DES DECISIONS POUR LES MARCHES

DATE	MONTANT HT	SOCIETE
12/11/2015	*	VES Maintenance multitechnique de la salle des serveurs de la ville de Courbevoie <i>* marché à prix mixtes</i> <i>montant forfaitaire annuel : 11 819 € HT</i> <i>prestations à bons de commandes :</i> <i>sans montant minimum</i> <i>montant maximum annuel : 25 000 € HT</i>

16/11/2015	40 800 €	TOSCA CONSULTANT Assistante à maîtrise d'ouvrage pour la réinformatisation des bibliothèques de Courbevoie
17/11/2015	*	AC ENVIRONNEMENT Prestations de diagnostic amiante, plomb, termites - projet Cœur de Ville <i>* marché à bons de commandes : sans montant minimum montant maximum annuel : 15 000 € HT</i>
19/11/2015	*	LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT Organisation des classe d'environnement - Lot 1 : séjour pour 2 classes de neige dans le Jura <i>* marché à bons de commandes : sans montant minimum montant maximum annuel : 60 000 € HT</i>
19/11/2015	*	CAP MONDE Organisation des classe d'environnement - Lot 2 : séjour pour 2 classes de poney / ferme pédagogique en France <i>* marché à bons de commandes : sans montant minimum montant maximum annuel : 42 000 € HT</i>
19/11/2015	*	COMPAGNIE DES ARTS VIVANTS Organisation des classe d'environnement - Lot 4 : prestation initiation au mime <i>* marché à bons de commandes : sans montant minimum montant maximum annuel : 35 000 € HT</i>
19/11/2015	*	SCENA Organisation des classe d'environnement - Lot 5 : prestation initiation aux techniques cinématographiques <i>* marché à bons de commandes : sans montant minimum montant maximum annuel : 17 000 € HT</i>
23/11/2015	80 000 €	SAGA, SOL SONDAGES et SOLPOL Réalisation d'investigation et d'études hydrologiques, géotechniques et de pollution des sols - projet Cœur de Ville

24/11/2015	*	<p>SATO ASSOCIES Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école maternelle Molière * <i>tranche ferme - mission de base : forfait provisoire de rémunération : 110 160 € HT</i> <i>tranche conditionnelle - ordonnancement au pilotage et à la coordination du chantier de travaux : forfait provisoire de rémunération : 27 900 € HT</i></p>
27/11/2015	*	<p>TECHNIQUES TOPO Prestations de géomètre - projet Cœur de Ville * <i>marché à prix mixtes</i> <i>montant forfaitaire annuel : 7 450 € HT</i> <i>prestations à bons de commandes :</i> <i>sans montant minimum</i> <i>montant maximum annuel : 100 000 € HT</i></p>

ENTEND les questions orales posées relatives :

- au futur emplacement de l'arrêt de bus place Hérold ;
- à la position du Maire au sujet des tours Sisters ;
- à une distribution solidaire de jouets à l'occasion du "Noël pour Tous" organisé par le CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 36.

Le Secrétaire

Le Maire,

Stéphane FICHANT

Jacques KOSSOWSKI
Député des Hauts-de-Seine

Annexes :

- tableau admission en non valeur de produits irrécouvrables – budget ville (*annexe n° 1*)
- tableau admission en non valeur de produits irrécouvrables – budget annexe cantine (*annexe n° 2*)
- décision modificative n° 5 du budget principal Ville (*annexe n° 3*)
- décision modificative n° 2 du budget annexe cantine (*annexe n° 4*)
- tableau acomptes sur subventions (*annexe n° 5*)
- rapport de présentation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (*annexe n° 6*)
- tableau des effectifs du personnel municipal (*annexe n° 7*)
- réforme des logements de fonction (*annexe n° 8*)